

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi 02 mars 2015 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Madame Karine Pageau
Madame Noëlle Jodoin

Madame Martine Lavoie
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 février 2015.

3- Administration financière

3.1 Comptes à payer.

3.2 Dépôt du rapport de l'auditeur et du rapport du vérificateur 2014.

4- Administration générale

4.1 Procédures de vente pour taxes.

4.2 Matinées gourmandes – Edition 2015.

4.3 Aide financière aux municipalités locales dans le cadre de la Politique des aînés MADA locale. (Mandat Eskabo)

4.4 Inscription au congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec.

4.5 Mandat à Me Christian Daviau (cession des lots 3 842 462, 3 842 501 et 3 842 502 du cadastre du Québec).

4.6 Dépôt d'une confirmation de ristourne de la part de la Mutuelle des municipalités du Québec.

5- Sécurité publique et sécurité civile

5.1 Achat d'équipements.

5.2 Inscription du directeur du service contre les incendies au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec.

5.3 Formation pour première ligne sur les rapports d'intervention et les recherches et causes des incendies.

6- Transport routier

6.1 Réparation de la niveleuse.

6.2 Application du crédit de Armtec.

6.3 Brosse pour le tracteur Steiner.

6.4 Achat d'abat poussière (soumission).

6.5 Balayage des rues (mandat).

6.6 Lignage des rues (soumission).

6.7 Achat outils et pompe.

- 6.8 Achat de panneaux de signalisation.
- 6.9 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (reddition de comptes 2014).
- 6.10 Mandat du vérificateur externe relativement à la reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
- 6.11 Pompe à eau.

7- Hygiène du milieu

- 7.1 Assemblée générale annuelle de l'OBV Yamaska.
- 7.2 Comité de la Rivière Noire (CRN) demande d'aide financière.
- 7.3 Inspection des bâtiments / flocages et calorifuges / amiante.
- 7.4 Toiture de l'usine d'épuration.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Aucun item.

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

- 9.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des loisirs tenue le 9 février.
- 9.2 Offres d'emplois pour le camp de jour.
- 9.3 30^e repas porc-bœuf : demande de la fabrique.
- 9.4 Services de Loisirs de la Ville de Granby.
- 9.5 Mandat pour signer la demande de subvention dans le cadre du pacte rural.
- 9.6 Remplacement des urinoirs au centre communautaire.

10- Avis de motion

- 10.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement pour imposer les quotes-parts des travaux effectués dans le cours d'eau *Ruisseau Fontaine, embranchement Messier, Principal et branche 1*.
- 10.2 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement pour imposer les quotes-parts des travaux effectués dans le cours d'eau *des Dixième et Onzième rangs*.
- 10.3 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement pour imposer les quotes-parts des travaux effectués dans le cours d'eau *Cusson*.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

12- Affaire(s) nouvelle(s)

- 12.1 Déplacement d'un panneau de signalisation arrêt.
- 12.2 Demande de l'OPP de l'école St-Pierre : Le tour des générations.
- 12.3 Demande de monsieur Patrick Dolbec.
- 12.4 Courbe Petit 10^e rang.

13- Période de questions.

14- Levée de l'assemblée

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 62-03-2015

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

- 12.1 Déplacement d'un panneau de signalisation arrêt.
- 12.2 Demande de l'OPP de l'école St-Pierre : Le tour des générations.
- 12.3 Demande de monsieur Patrick Dolbec.
- 12.4 Courbe Petit 10^e rang.

Retirer l'item 6.11

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 février 2015

Résolution 63-03-2015

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 02 février 2015 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 64-03-2015

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 30,116.42\$, les comptes payés au montant de 50,810.54\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 02 mars 2015 au montant de 40,237.97\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

3.2 Dépôt du rapport de l'auditeur et du rapport du vérificateur

Le rapport de l'auditeur et le rapport financier 2014 sont déposés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Procédures de vente pour impôts fonciers non payés TROISIÈME ET DERNIER AVIS

Résolution 65-03-2015

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- 1- d'approuver la liste des taxes impayées déposée à ce conseil et identifiée par les numéros matricules suivants :
 - 48035-6245-49-4236;
 - 48035-6245-49-4853;
 - 48035-6246-40-0605;
 - 48035-6447-85-9609;
 - 48035-6646-39-2357;
 - 48035-6647-35-9427;
 - 48035-6847-34-2734;
 - 48035-7152-80-9666;

- 2- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à expédier par courrier recommandé aux personnes endettées envers la municipalité l'avis de procédure de vente pour taxes non payées et dues depuis 2013 et suivants;
- 3- d'expédier l'état des taxes impayées 2013 et suivants à la MRC des Maskoutains afin de vendre les immeubles pour taxes;
- 4- qu'advenant le cas de paiement des taxes 2013 par les dites personnes avant le 17 mars 2015, que le paiement comprenant capital et intérêts doit être fait en argent comptant ou par chèque certifié émis par une institution financière au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;
- 5- d'informer la commission scolaire de la démarche;
- 6- de mandater madame Raymonde Plamondon, Maire, pour enchérir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton lors de la vente pour taxes par la MRC des Maskoutains.
- 7- Que les montants en dessous de 50\$ soient exonérés.

4.2 Matinées gourmandes – Edition 2015

CONSIDÉRANT la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2015, chapeauté par le CLD Les Maskoutains et financé dans le cadre du Pacte rural maskoutain;

CONSIDÉRANT que cet événement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu;

CONSIDÉRANT que les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de neuf municipalités rurales, à raison d'une visite par municipalité, un samedi de 9 h à 13 h;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-valérien-de-Milton est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

Résolution 66-03-2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes, un samedi de 9 h à 13 h.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, dont une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau potable, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur;

DE S'IMPLIQUER à organiser, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes.

4.3 Aide financière aux municipalités locales dans le cadre de la Politique des aînés MADA locale

Considérant que la MRC des Maskoutains, de par sa résolution 15-02-49, attribue aux municipalités participantes à la politique MADA une aide financière jusqu'à concurrence de 1,500\$;

Considérant que, dans le cadre des dépenses admissibles au projet MADA, la réquisition relative aux dépenses avant taxes et à 50% de la TVQ applicable doit être transmise à la MRC avant le 30 avril 2015, incluant les pièces justificatives;

Considérant la description des dépenses admissibles;

Résolution 67-03-2015

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de présenter une demande d'aide financière auprès de la MRC des Maskoutains dans le cadre du projet MADA et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le formulaire d'aide financière dans le cadre du projet MADA pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

4.4 Inscription au congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec

Considérant que l'ADMQ tiendra son congrès pour les directeurs municipaux du Québec du 17 au 19 juin 2015 à Québec;

Résolution 68-03-2015

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général à assister au congrès les 17, 18 et 19 juin 2015 à Québec. Que les frais d'inscription au montant de 488\$, taxes en sus ainsi que les frais relatifs à l'hébergement, le transport et les repas soient défrayés par la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

4.5 Mandat à Me Christian Daviau (cession des lots 3 842 462, 3 842 501 et 3 842 502 du cadastre du Québec

Considérant que, lors de la réforme cadastrale, des résidus de rues n'ont pas été officiellement enregistrés au nom de la municipalité comme étant des rues publiques;

Considérant que ces parcelles sont pourtant identifiées à la matrice graphique comme faisant parties des rues publiques;

Considérant qu'il faut effectuer la correction nécessaire;

Résolution 69-03-2015

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le notaire Christian Daviau afin de rédiger les actes officiels de cessions en faveur de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton relativement aux lots 3 842 462, 3 842 501 et 3 842 502 du cadastre officiel du Québec. Que madame le maire Raymonde Plamondon et monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton lesdits actes de cessions.

Que la présente résolution abroge la résolution 167-05-2013.

4.6 Dépôt d'une confirmation de ristourne de la part de la Mutuelle des municipalités du Québec

Le directeur général dépose une confirmation de la Mutuelle des municipalités du Québec à l'effet que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton recevra une ristourne de l'ordre de 7,326\$.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Achat d'équipements

Résolution 70-03-2015

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'achat des équipements pour le camion 566 soit :

- 2 valves, 1"1/2 avec poignée pistolet (305\$ chacune, taxes en sus);
- 2 tuyaux succions 4" X 10 pds (298\$ chacun, taxes en sus);
- Une crépine de fond pour tuyau de succion (347, taxes en sus);
- Un coude 90 pour tuyau de succion (222\$, taxes en sus);
- Un hooligan 36" (165\$, taxes en sus);
- Une lampe Stream light Lite Box avec chargeur (185\$, taxes en sus);

Pour un total de 2,125\$

5.2 Inscription du directeur du service contre les incendies au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

Résolution 71-03-2015

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'inscription du directeur incendie au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 16 au 19 mai prochain à Sherbrooke. Le coût est de \$456.45 plus taxes applicables. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives selon la réglementation en vigueur. Que les frais liés au congrès soient répartis à part égale avec la municipalité de St-Simon.

5.3 Formation pour première ligne (formation web) sur les rapports d'intervention et les recherches et causes des incendies

Résolution 72-03-2015

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire le directeur et la secrétaire du service contre les incendies à une formation pour première ligne sur les rapports d'intervention et les recherches et causes des incendies pour la somme de 155\$, plus deux heures de temps, le tout défrayé à 50/50 entre les municipalités de Saint-Simon et Saint-Valérien-de-Milton.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Réparation de la niveleuse

Considérant que la boîte de transmission de la niveleuse coule un peu;

Résolution 73-03-2015

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater monsieur

Sébastien Bachand de faire la vérification et de soumettre le diagnostique pour la réparation aux élus.

6.2 Application du crédit de Armtec

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a droit à un crédit de l'ordre de 6,000\$ provenant de la compagnie Armtec;

Considérant qu'il est important d'utiliser ce crédit;

Résolution 74-03-2015

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'appliquer ce crédit sous forme d'acquisition de ponceaux à être installés dans le chemin Fournier et le 6^e rang.

6.3 Brosse pour le tracteur Steiner

Considérant que la brosse installée sur le tracteur Steiner s'use rapidement;

Considérant qu'il serait avantageux d'avoir une brosse rotative en nylon ayant un fil métallique à l'intérieur;

Considérant qu'il faut modifier la structure du tracteur pour adapter le balai rotatif;

Considérant le rapport du responsable des travaux publics à cet effet;

Résolution 75-03-2015

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adapter un arbre de transmission et la brosse pour la somme d'environ 1,042.82\$, taxes incluses, chez Eddy Net.

6.4 Achat d'abat-poussière (soumission)

Considérant que les 9^e et 11^e rangs sont asphaltés et que nous aurons besoin de 20,600 litres en moins;

Résolution 76-03-2015

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le directeur général à demander, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, des soumissions par voie d'invitation écrite pour l'abat-poussière selon les nouvelles règles en vigueur.

Le prix demandé sera ventilé selon diverses options et le coût unitaire devra être désigné au litre pour 48,800 litres de chlorure de calcium 35% et 41,600 litres de chlorure de magnésium 30%.

D'informer les soumissionnaires invités que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard des soumissionnaires. De plus, la Municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur que ce soit.

6.5 Balayage des rues (mandat)

Résolution 77-03-2015

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services et de mandater les Entreprises Myrroy inc. pour effectuer le balayage des rues avec un balai mécanique avec dompage à hauteur variable jusqu'à 13 pieds, capacité 4,5m³ au montant de 100\$ de l'heure et ce pour une période de trois ans sans fluctuation du carburant et de nous démontrer qu'est-ce cela représente la fluctuation du 0.10\$ le litre.

6.6 Lignage des rues et rangs (soumission)

Considérant que le lignage des rues et chemins municipaux s'effectue aux deux ans;

Considérant qu'il y va de la sécurité routière;

Résolution 78-03-2015

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le directeur général de demander, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, des soumissions par voie d'invitation écrite pour le marquage des chaussées municipales selon les nouvelles règles en vigueur.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

6.7 Achat outils

Résolution 79-03-2015

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'achat :

- D'une lame à béton diamantée 14" : 89.95\$
- Une génératrice 4800 watts Subaru : 2070.00\$
- Une perceuse et un driver Milwaukee 18 volts : 239.95\$

Le tout pour la somme de 2,399.90\$, taxes en sus chez Dikner, fourniture industrielle.

6.8 Achat de panneaux de signalisation

Résolution 80-03-2015

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acquérir chez Martech:

2 X panneaux (eau dans le chemin) : 38\$

4 panneaux (lentement) : 100\$

Pour un total de 138\$, taxes en sus.

6.9 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (reddition de comptes 2014)

Attendu que le ministère des Transport a versé une compensation de 127,407\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Résolution 81-03-2015

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

6.10 Mandat du vérificateur externe relativement à la reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Considérant que le ministère des Transports exige le dépôt d'une reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

Considérant que cette reddition de comptes doit être vérifiée par un vérificateur externe;

Résolution 82-03-2015

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder le mandat à la firme FBL inc. pour effectuer la vérification de la reddition de comptes 2014 exigée par le ministère des Transports.

6.11 Pompe à eau

Cet item est retiré.

HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Assemblée générale annuelle de l'OBV Yamaska

Considérant que l'Organisme du Bassin Versant tiendra son assemblée générale le 12 mars 2015 ;

Résolution 83-03-2015

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le maire madame Raymonde Plamondon afin de représenter la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à l'assemblée générale, de défrayer les frais de repas au montant de 30\$.

7.2 Comité de la Rivière Noire (CRN) demande d'aide financière

Considérant qu'un montant de 200\$ a été budgété à titre de subvention au Comité de la Rivière Noire ;

Résolution 84-03-2015

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la somme de 200\$ à titre de subvention au Comité de la Rivière Noire.

7.3 Inspection des bâtiments / floccages et calorifuges / amiante

Considérant les nouvelles exigences réglementaires de la CSST;

Résolution 85-03-2015

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Environnement S-AIR afin d'effectuer l'étude concernant les nouvelles exigences réglementaires de la CSST concernant l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante dans tous les édifices municipaux pour un montant approximatif de 1,835\$, taxes en sus, incluant honoraire et analyses des échantillons.

7.4 Toiture de l'usine d'épuration

Considérant qu'il faut refaire la toiture de l'usine d'épuration des eaux;

Considérant qu'un montant est prévu au budget 2015;

Résolution 86-03-2015

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des soumissions par voie d'invitation auprès d'entrepreneurs pour la pose et l'achat de tôle pour couvrir le toit de l'usine d'épuration. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Aucun item.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des loisirs tenue le 09 février 2015

Le procès-verbal est déposé.

9.2 Offres d'emplois pour le camp de jour

Résolution 87-03-2015

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la coordonnatrice en loisirs à afficher les postes de 4 animateurs (trices) et que les salaires soient établis selon la politique actuelle.

9.3 30e repas porc-bœuf : demande de la fabrique

Considérant que la Fabrique de la paroisse de Saint-Valérien-de-Milton organise son 30^e repas porc et bœuf le 07 juin 2015;

Considérant que cette activité est pour amasser des fonds pour la fabrique;

Résolution 88-03-2015

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité de la salle communautaire lors de l'activité du 07 juin 2015 ainsi que la gratuité de la conciergerie. Afin de souligner le 30^e anniversaire, la municipalité participera en donnant un prix d'une valeur de 300\$.

9.4 Service des Loisirs de la Ville de Granby

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton veut se prévaloir des services offerts par la Ville de Granby relativement aux loisirs ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et la Ville de Granby veulent se prévaloir des dispositions de la Loi sur les cités et villes et du Code municipal pour conclure une entente en matière de loisirs ;

Résolution 89-03-2015

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de :

- Conclure une entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby ;
- D'autoriser madame Raymonde Plamondon, maire et monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, de signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton l'entente à intervenir ;
- Que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton facturera à ses citoyens bénéficiaires de la carte-loisirs de Granby le montant facturé par la Ville de Granby à la municipalité, taxes nettes, selon l'entente établie.

9.5 Mandat pour signer la demande de subvention dans le cadre du pacte rural

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire implanter un jeu de hockey-balle (dek-hockey) sur le terrain des loisirs ;

Considérant qu'une demande de subvention doit être soumise dans le cadre du programme du Pacte rural ;

Résolution 90-03-2015

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser madame Mélanie Borduas St-Pierre à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, tout document d'aide financière dans le cadre du programme du Pacte rural.

9.6 Remplacement des urinoirs au centre communautaire

Considérant que les trois urinoirs coulent dans la salle de toilette du centre communautaire ;

Résolution 91-03-2015

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics à changer les 3 urinoirs existantes au coût de 81\$ par unité plus la quincaillerie, taxes en sus.

10 AVIS DE MOTION

10.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement pour imposer les quotes-parts des travaux effectués dans le cours d'eau *Ruisseau Fontaine, embranchement Messier, Principal et branche 1*

Monsieur Luc Tétreault donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement pour imposer les quotes-parts des travaux effectués dans le cours d'eau *Ruisseau Fontaine, embranchement Messier, Principal et branche 1*.

10.2 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement pour imposer les quotes-parts des travaux effectués dans le cours d'eau *des Dixième et Onzième rangs*

Madame Martine Lavoie donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement pour imposer les quotes-parts des travaux effectués dans le cours d'eau *des Dixième et Onzième rangs*.

10.3 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement pour imposer les quotes-parts des travaux effectués dans le cours d'eau *Cusson*

Madame Karine Pageau donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance ultérieure, d'un règlement pour imposer les quotes-parts des travaux effectués dans le cours d'eau *Cusson*.

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Déplacement d'un panneau de signalisation arrêt

Les élus prennent connaissance d'une demande de changer le panneau de signalisation Arrêt au coin du 11^e rang pour l'installer sur le chemin Messier.

Résolution 92-03-2015

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de ne pas donner suite à la demande présentée puisque le chemin Messier est sur le territoire du Canton de Roxton. Que les demandeurs soient informés de s'adresser à la Municipalité du Canton de Roxton.

12.2 Demande de l'OPP de l'école St-Pierre : Le tour des générations

Considérant que madame Sandra Gallant, organisatrice et représentante de l'OPP de l'école St-Pierre, désire organiser une course/marche dans les rues du village intitulée Le tour des générations ;

Considérant que cette marche aura lieu le 02 mai 2015 en avant-midi ;

Considérant que la municipalité est demandée à contribuer pour le succès de cette activité ;

Résolution 93-03-2015

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'autoriser la fermeture partielle de certaines rues entre 07H00 et 12H00 ;
- D'offrir le service de pompiers et premiers répondants afin d'assurer la sécurité et les premiers soins, si besoin il y a ;
- Mettre le lien de la pré-inscription sur le site internet de la municipalité ;
- Donner accès aux salles de bains du centre communautaire seulement;
- Fournir la signalisation, balises, cônes, etc... ;
- De fournir la génératrice du garage municipal mais sous la supervision d'un membre du personnel en voirie ;
- En ce qui concerne la demande d'avoir des tentes, que le comité de l'OPP s'informe auprès du comité des loisirs ou autres organismes.

12.3 Suivi : demande de monsieur Patrick Dolbec

Considérant que les élus prennent connaissance des revendications de monsieur Dolbec ;

Résolution 94-03-2015

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'appliquer l'article 58 de la Loi sur les normes du travail aux employés municipaux;
- D'autoriser la participation de monsieur Dolbec à une formation en espace clos ;
- Que le comité de voirie rencontre monsieur Dolbec pour discuter des autres points soulevés à sa demande.

12.4 Soumission Petit-10^e rang

Considérant que le conseil municipal a décidé de transférer les travaux de pavage du 10^e rang au Petit-10^e rang ;

Considérant qu'il y aurait possibilité de modifier la courbe près du chemin Saint-Dominique ;

Considérant l'estimé des coûts supplémentaires ;

Résolution 95-03-2015

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme d'ingénieurs WSP Canada inc. à préparer les plans et devis pour la réfection et le pavage du Petit-10^e rang sans modifier la courbe pour aller en soumission publique.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 96-03-2015

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 09H30

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 02 mars 2015.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.